L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No.* 94, *entre Royale et Bourbon.*

No. 15. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 16 JANVIER 1828. Vol. I.

Conditions.—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

Ceux qui désirent s'abonner également à l'année, peuvent le faire pour $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne huit jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention du contraire, et ils seront considérés comme abonnés.

Tout avis qui paraîtra pour la première fois, et quatre insertions subséquentes, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année, à des prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guionnard.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boire, instituteur, Aux Attakapas, chez Mr. Roussèl, et au juge Bryan.

Etats-Unis d'Amérique.

POUR NEW-YORK.

Un des paquebots de la ville ligne), devant partir positivement le 1er. février.

Le navire neuf JOHN LINTON, capitaine Whitney, est prêt maintenant pour prendre du chargement, et en sera au complet dans peu de jours. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à

17 déc. G. E. RUSSELL & BARSTOW.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf et chevillé en cuivre CAMILLAN, capitaine Thing, maître, [illegible] à la côte, pouvant prendre [illegible] fret et partira immédiatement. S'adresser à

[illegible] OLIVERS, ORDEMS & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le brick de rallier, doublé et chevillé en cuivre GEORGE, capitaine Samuel Whitney, ayant les dépêches de sa charge complète, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

17 déc. Wm. G. REWEE.

No. 23 rue du Canal.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick français [illegible], capitaine [illegible], pour partir dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

17 déc. WHITAKER, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Kimpton, prenant maintenant charge et haut de la rivière, et à son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN P. PARKER.

17 Décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, qui maintenant a prendre charge au haut de la côte, et peut prendre encore 100 boucauts à fret, si l'on se présente immédiatement—pour lequel ou passage, s'adresser à

17 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK.

Le brick de passagers nommé PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis ou à

déc 16. BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le schooner FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant [illegible] partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

[illegible] STEVENS & AVERY.

No. 49 rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

Le navire [illegible] partira vers le [illegible] Les 8 et 22 [illegible]

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans les départs des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé au 1er. et 15 de chaque mois.

Pour [illegible] Foster & Hutton.

Amérique.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick ASPASIA, capitaine Wm. Maniecot, pouvant partir de suite [illegible] un nombre de passagers. [illegible] ce bâtiment de la première classe, doublé et chevillé en cuivre, ayant des bons commodités pour [illegible] On pourrait prendre du fret, mais ne [illegible] pour cet effet. S'adresser au capitaine Maniecot à bord, vis-à-vis la maison blanche, ou à

déc. SAML. P. MORGAN & Co.

SUCRE A VENDRE.—92 boucauds Sucre 1ère. qualité. S'adresser à

déc. P. V. BARBET, No. 37, rue St. Louis.

POUR LIVERPOOL.

Le navire suédois et fin rouleur EDWARD DONKIN, capitaine Furuly, ayant [illegible] partie de sa cargaison engagée, mettra à la voile pour ce port dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

17 déc. JOHN HAGAN & Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERIDIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles Boston, est prêt à prendre un chargement pour un [illegible] porte. S'adresser au capt. à bord ou à

17 déc. JULES LE BLANC. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire suédois et fin rouleur EDWARD DONKIN, capitaine Furuly, ayant [illegible] partie de sa cargaison engagée, mettra à la voile pour ce port dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

17 Décembre. JOHN HAGAN & Co.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemines et les lieux intermédiaires.*

Le beau bateau-vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine B. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux emménagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 Déc. JAMES ARNOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE COUPEE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

Le bateau à vapeur RED-RIVER, devant partir régulièrement de la Nlle. Orléans pour les lieux ci-dessus, a partira tous les Mardis, 10 heures du matin, et des Bayou Sarah tous les Vendredis, 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

L. MULLADON.

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira régulièrement tous les Mer. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, partira le [illegible] Etats-Unis, pour la Mobile [illegible] touchera tous les samedis et vendredis matin. Le fret sera reçu ce lundi à bord de la goëlette qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au capitaine ou bien à

E. HUNT, Au Bassin.

17 déc

POUR LE BAYOU SARAH, *Baton-Rouge, et les ports intermédiaires.*

Le beau bateau-vapeur, [illegible] capitaine GUILLAUMA, partira régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 6 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

19e septembre rue du Canal.

POUR LE BAYOU SARAH, *Lauzun-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,*

Le bateau-à-vapeur, à double pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Beaulac.*

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES.—Le 17 Janvier prochain seront exposés en vente à la maison de cour de la paroisse de Jefferson, à midi précis, les esclaves ci-dessous appartenant à la propriété de feu Sophie Lenard, d. d. c. l., femme de Bte. François Dauphin, d. d. e. l.—Noël, nègre d'environ 60 ans, charpentier passable et calculé. Cécile, négresse d'environ 26 ans, sans enfans. Félicité âgée de six ans, et Félicie enfant de huit mois. Ladite Cécile est assez bonne blanchisseuse.

Conditions de la vente :—Un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'au parfait payement.

Paroisse Jefferson, 17 Décembre 1827

19 déc. J. M. BARANCO, Juge.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

M. Rabon, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses concitoyens et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Etrangers*, rue de la rue St.-Anne, N°. 132, vis-à-vis la rue de Chartres, N°. 130, en face de la rue de Bourgogne, maison actuellement occupée précédemment par Mr. le Dr. Fortunato.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolliantes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Rabon a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on aurait pu avoir droit de faire à l'ancien établissement. Entièrement changé, la belle salle spacieuse pour les blancs est placée dans une pièce de rez-de-chaussée, séparée entièrement de celle appartenant à l'ancien établissement réservé pour la Plaisance des nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient donner ses soins assidus.

Il a établi un hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 *bains, tarif ci-dessous.*

" ..... 6 " 3 50

" ..... 1 " 1 25

Le journée d'un nègre dans l'hôpital ..... 1 "

Mr. Rabon prévient d'ailleurs tous les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les derniers numéros de ce journal médecin à Paris, le Dr. Rabon, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Descamps, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affligées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les résultats de ce moyen de soulagement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

180 caisses blanc de baleine

50 barils farine de blé Tennessee, fleurette

20 do. do. do.

20 barils cidre de New-York

50 barils farine française

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à moules.

21 déc *Russell & Barstow.*

Cercle du Commerce.

L'Soussigné a l'honneur de prévenir le public que le bail de [illegible] Décembre courant, le table d'hôte qu'il entretenait en même temps que le Cercle du Commerce, est transporté dans la rue de Chartres, No. 140.

Il ose espérer que par ses soins et la [illegible] dont sa table sera servie, il méritera les [illegible] gemens il prend aussi des pensionnaires aux prix les plus modérés.

7 déc.—3m. F. F. LAPONT.

600 BOUCAUTS de sucre gris à être livrés aux [illegible] habitations, à vendre par

4 dec. [illegible] Destrehan.

500 BOUCAUTS de sucre gris à être livrés aux [illegible] habitations, à vendre par

4 dec. C. Legendre.

BOIS D'ARAOU.

A VENDRE—10,000 pied de BOIS D'ARAOU de St. Domin (Nlle.) qualité supérieure,

Plus, 20 mille de Cèdre de cette année.

1 sept *Legriel & Henry.*

En déchargement du brick Comtesse Perrin, [illegible] Haïtiennes [illegible] venant [illegible] Blanco, barils de CHEVREUIL, sous de CASSE à vendre par

LEGRIEL & HENRY, Rue Dauphine N.°

13 déc.

A VENDRE.

Une superbe propriété, situé dans la paroisse Jefferson, [illegible] Orléans, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, par [illegible] qu'ils n'y a une écurie de 26 pieds de long sur 24, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, pistes, [illegible] 18, [illegible] situés dans la même rue, dont 13 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. Urbain Pleaudet.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINE-TY-TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street

Reçu par le brick Henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile, gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristallisées en boëte, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de Canton, trois barils anis vert très frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. N. Mioton.

Chapeaux de Castor.

Les Soussignés ont reçu par le navire Tennessee, de New-York, quelques caisses de Chapeaux de Castor, élégants de la dernière mode.

NICHOLS & EMBLEN,

10 déc. 18 rue Canal.

L'Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de Ca[illegible] Bourbon ; il demeure rue Royale, No. [illegible] entre rivières du Maine, et St. Philippe, pays ayant un trottoir couvert, pour [illegible] les parties en bois, il entreprendra [illegible] pareil de tout genre.

18 Jan R. A. COOKE.

GOLD.

THIRTY Sovereigns, English ; twenty-five Guineas, French ; Spanish and Mexico Doubloons ; New-York Bank Notes, for sale at MALCOLM'S *Jewelry and Exchange Office*, No. 56, Chartres Street.

Wanted—North and South Carolina, Virginia, Georgia and Alabama Notes ; all other kinds of Money out of coinage, will be purchased at the above office.

N. B.—Schemes and drawings of all Foreign Lotteries can be examined gratis as above. Foreign Prizes will be taken for Tickets in the Catholic Church or Public School Lotteries, [illegible] on the [illegible]

Dec. 17.

MARCHANDISES SECHES.—Les soussignés ont reçu par les navires Tennessee, [illegible] Elizabeth et John Linton, 300 balles de Marchandises sèches tels que :

8-4, 10-4 et 11-4 couvertures de laine,

Toile à drap et à chemises,

Toile d'Irlande de 4-4 superfine,

Satinet et bombaset,

Gros de Naples uni et bordé,

Assortment de Perquse et bandes rayées,

Velours de soie vert, bleu et noir,

Casimir du Canton et d'Italie,

Cuillers de Saxe et couverts à fourchettes,

Sirop de Mexique et confitures,

Sirop de Bourgogne,

Vinaigre de boisson et gelée de G.

Moutarde Maillard,

Soie à coudre,

Savon Lenz et [illegible] de Bourgogne,

Flanelle et mouchoirs de soie noire,

Parapluies et parasols,

Gants de toute espèce,

Soie tiente à l'huile,

Tableaux pour femmes, demoiselles et enfans,

Rouges, et un assortiment complet d'autres marchandises, à vendre à des conditions [illegible] bles.

R. MORANGE et Fils.

CONFITURES, &c.—2 barils de confitures en [illegible] 4 do. sirop blanc ; à vendre par

Dec 18. A. BOSSE, Jr.

SUCRE EN BARIL.—Le soussigné vient commencer un entrepôt de sucre en [illegible] qui [illegible] sirop, sucre candi blanc et jaune en [illegible]

Dec 18. A. HODGE, Jr.,

EN déchargement du brick [illegible] Hourland, 50 barils de [illegible] à vendre par

18 Dec. [illegible] de la Douane.

MELASSE.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 50 barils de Mélasse.

TANEY & BUTTERFIELD.

18 Dec, 38 rue de la Levée.

CAFE, [illegible] barils Café, [illegible] à vendre par

18 décembre. W. W. CALDWELL.

CIDRE.—40 tonneaux de Cidre, débarquant du navire Wm. Grant et à vendre par

18 déc. MARTINSTEIN & HALL.

CIDRE de New-Jersey.—50 barils de Cidre, venant d'arriver et à vendre par

18 déc. J. SQUIER & Co.

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par la Catalo et le Delta, pacotilles de Hardes, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 bouteilles [illegible] de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. PIGOT, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'oignons de Queen Tree, 10 do. do. dites Contenes et Tuscarora ; reçus par le Delta, et à vendre par

18 dec CURRIE, LESASSIER & HELSHAW.

A VENDRE par Peter H. Claussenius, et [illegible] parties par les derniers embarquements Bordeaux, vin blanc de Grave en 5 barriques et 60 [illegible] qualité. Vin en caisses Grand Laroze très vieux et de qualité très supérieure. Idem idem de Chateau Lafitte, [illegible] de M. Julien. 18 déc

TABAC.—Le soussigné débarquant du brick Charlotte :

26 barils Tabac de Virginie,

25 boîtes do. do.

200 cabots secs,

5 boucauds Rum quatrième preuve,

40 caisses cordes harmonicas à laine de White-manufacture, assortis ; 25 ballots broderies [illegible] à vendre par

Dec 28. N. MERRITT. No. 26 rue des Magasins.

A LOUER.—Une Nourrice jaune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

EN déchargement du sloop Juliet, venant du St. Yago, 200 Surons TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULET. No. 5, Rue Toulouse.

6 m.

FUMIGATIONS PRECIEUSES,

PROMPTES ET IMMANQUABLES

Contre les Hémorroïdes externes et internes, affreux fléaux maux, auxquels vont rejoindre les Dames.

Ce spécifique est si avantageusement connu depuis 6 ans à la Louisiane, par la quantité de personnes qu'il y a guéries et dont une cinquantaine permettent d'être nommées, que celui qui le compose et l'administre se croit dispensé d'entrer dans de plus grands détails à ce sujet ; il suffira seulement d'être informé que chaque malade paye à sa discrétion selon ses facultés pécuniaires, et n'est absolument tenu de se faire connaître, parfaite guérison, sauf le remboursement du prix des drogues, ce qui [illegible] lui est compté par avances.

Demeure [illegible] propriétaire soussigné, rue

Dauphine.

Rue du Bayou No 8.

Nota. Il traite gratis les infortunés.

Il prévient le public, qu'il n'a plus de dépôt de ses poudres fumigatoires chez Mr. Déché, pharmacien, encoignure des rues Dumaine et Bourbon, ni chez Mr. Gendron, rue St. Philippe, No. 196.

26 déc—4m

Reçu par les derniers arrivages et à vendre chez M. Fouché Cottin, [illegible] Royale No. 147,

Rubans satins à dents de loup,

Galons de soie de Paris,

Mouchoirs gros de Naples,

Castorines et devinettes

Bas de coton pour femme et femme

Soie à coudre

Ces marchandises sont bien assorties pour la Musique.

Vin rouge en barriques

Caisses et paniers d'anisette.

Les tout ayant droit au drawback. 21 déc

Par autorité de l'Etat de la Louisiane.

LOTERIE de neuf propriétés situées dans les faubourgs. Annonciation et Lasonrce, composant neuf lots gagnants, le tout ensemble estimé à 7,250 piastres par des estimateurs nommés à cet effet.

La loterie est de 250 billets à 25 piastres——7250 piastres.

1er. lot, une superbe maison en briques, cuisine, chambres à domestiques, écurie, cuit, remise, sur un terrain entouré de [illegible] 60 sur 180 pieds.

2e. Un terrain entouré en bois, pieux et mis en jardin, de 60 sur 180 pieds.

3e. Une maison en bois, cuisine double, écurie &c. sur un terrain entouré, de 60 sur 120 pieds, et six autres lots de terre entourés en bois. Toutes personnes qui désireront courir la chance de l'année 1828, pourront s'adresser à Mr. V. Plauché ou F. Hardy, chargé par le propriétaire de placer les billets et pourront en même temps voir le tableau dont ils sont porteurs, avec plus ample détail. La loterie doit se tirer à la fin du mois de Mars 1828, et les billets payables dans tout le courant du mois de Septembre même année. 1 jan.

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée, cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour [illegible] comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

FRUITS FRAIS.—30 caisses Prunes, 20 paillons de Figues, 10 sacs Noix du Brésil. Reçus par le navire Wm. Fell, et à vendre par J. PAYSON.

4 décembre

Le déchargement des navires [illegible] Brest, de Liverpool, et [illegible] consignés :

Toiles à chemises de 4/8,

Ribbons de soie avec bordures [illegible]

Velours [illegible] bien et noir,

Mouchoirs Madras,

Mouchoirs fin 3-4 et 4-4,

Indiennes et [illegible]

Confitures, &c. Les marchandises [illegible] vues chez le débarquement.

HERBERT & DUCHAMP.

15 do.

A VENDRE.

DEUX cents rames très [illegible] papier écolier et tant armes que papier à lettres, fabriqué en France, et sans cesse, à la librairie de Ch. Jaudon & cie. auxquels il reste encore 25 barriques de très bon vin rouge pur de Bordeaux à [illegible]

20 déc. CH. JOURDAN & Co.

Esclave en marronage.

Une récompense honnête est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANCY, absente depuis 15 jours, habituée à vendre des gâteaux ; elle a la peau très-noire, de bon sein, le regard craintif, et s'était vêtue d'une robe de cotonade bleue à carreaux ; elle se tient habituellement à la pointe du côté de M. Jn. Mosley. On offre [illegible] piastres à celui qui prouvera [illegible]

Au [illegible]

4 janvier rue de Bienville N°. 18